

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **mercredi 24 mai 2017** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

141-05-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

142-05-17

RÈGLEMENT 1041-17 APPROUVANT UNE CONTRIBUTION POUR LE PROJET DE VILLAGE VACANCES PIN ROUGE ET POUR CE FAIRE DÉCRÉTER UN EMPRUNT AU MONTANT DE 51 000 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à une demande de contribution pour le projet de Village Vacances Pin Rouge, portant le numéro 1041-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

À ce moment, le maire demande le vote pour cette résolution :

<i>M. Jacques Rivière, conseiller, siège no. 1 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. François Bujold, conseiller, siège no. 2 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, conseiller, siège no. 4 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. René Leblanc, conseiller, siège no. 5 :</i>	<i>En désaccord</i>
<i>Mme Geneviève Braconnier, conseillère, siège no. 6 :</i>	<i>En accord</i>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et résolu à la majorité :

D'adopter le règlement approuvant une contribution pour le projet de Village Vacances Pin Route et pour ce faire décréter un emprunt au montant de 51 000 \$, remboursable en 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1041-17.

ADOPTÉE

143-05-17

RÈGLEMENT 1040-17 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE 8 AINSI QUE LA RÉFECTION DES CONDUITES AFFÉRENTES - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la station de pompage 8 ainsi que la réfection des conduites afférentes, portant le numéro 1040-17;

Considérant que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, financera la presque totalité des dépenses associées à ce règlement;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement autorisant des honoraires professionnels et des travaux de réfection de la station de pompage 8 ainsi que la réfection des conduites afférentes et décrétant un emprunt au montant de 1 100 238 \$, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 1040-17.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1042-17 autorisant des travaux de rénovation au Centre communautaire Adrien-Gauvreau et abrogeant le Règlement 1000-16, sera adopté à une séance ultérieure.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 22.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière